



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca

Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Novembre 2019

Comme chaque année, le mois de novembre est le moment où le conseil municipal adopte son plan triennal d'immobilisation. Ce plan sert à planifier les projets d'amélioration de la Municipalité en les qualifiant, les quantifiant et en prévoyant leur répartition sur les trois années du plan.

Le plan 2020-2021-2022 est disponible sur le site Internet municipal ou pour consultation au bureau municipal. Compte tenu de sa nature, ce document est trop volumineux pour être repris intégralement dans le présent texte, toutefois voici un résumé des orientations principales.

Dans l'ensemble, le plan prévoit des investissements 767 000 \$ pour les trois prochains exercices. De ce total, c'est 516 700 \$ qui proviendront de diverses subventions. Le solde de 248 500 \$ sera réparti en utilisant le fonds de roulement municipal pour une somme de 170 500 \$ remboursable sur 10 ans sans intérêt et environ 79 800 \$ qui proviendront du fonds général de la Municipalité.

En détail, le plan prévoit des investissements de :

- 109 000 \$ dans le domaine des loisirs ;
- 50 000 \$ pour la Mairie/centre le Sillon ;
- 480 000 \$ en voirie ;
- 48 000 \$ pour les parcs municipaux ;
- 40 000 \$ en urbanisme et environnement ;
- 40 000 \$ en sécurité publique.

Divers projets qui étaient présents au plan 2019-2020 et 2021 ont été reportés au nouveau plan.

Cette séance extraordinaire a été précédée de la séance régulière de novembre. Parmi les éléments importants, il y a eu le dépôt des états comparatifs au 1^{er} novembre 2019. Dans ce dossier, il est à noter que les résultats de l'année 2019 devraient être excellents dans la continuité des années précédentes.

Parmi les décisions prises lors de cette séance, le conseil a aussi résolu d'autoriser un changement de fournisseur pour les téléphones cellulaires de la Municipalité pour se prévaloir de l'offre de Bell Mobilité réservée aux municipalités du Québec. Ensuite de définir des règles d'utilisation pour les bornes de recharge pour véhicule électrique offertes sur le stationnement de la Mairie. Dans ce dossier

précis, le but était de rappeler à tour que ces bornes ont été installées pour un usage temporaire de dépannage et non pour remplacer un usage régulier privé par les propriétaires de véhicules électriques.

Le conseil a également résolu de renouveler le mandat de Monsieur François Bédard à titre de surveillant des loisirs et de la patinoire pour la saison 2019-2020.

Finalement, une résolution autorisant la formation des pompiers pour 2020-2021 a été adoptée et les élus ont procédé au dépôt de la mise à jour de leurs déclarations d'intérêts pécuniaires comme requis par la Loi.

En terminant, il me reste à vous convier au dernier rendez-vous de l'année 2019 soit : **la séance ordinaire de décembre et la séance extraordinaire sur le budget 2020 qui auront lieu consécutivement dès 20 h, le 9 décembre 2019.**

Comme nous vous le soulignons chaque année, cette soirée est l'une des plus importantes de l'année municipale, car c'est par l'adoption du budget que les orientations majeures de l'année à venir sont déterminées.

Si malheureusement il ne vous est pas possible d'être parmi nous, vous pourrez rapidement consulter l'ensemble des données budgétaires parmi toutes les informations pertinentes au fonctionnement de votre municipalité qui sont disponibles à l'adresse suivante : msfio.ca

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le budget 2020

Qu'une séance extraordinaire sur le budget 2020 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le lundi 9 décembre 2019 ;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020 ;
5. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
6. Clôture de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce huitième jour de novembre deux mille dix-neuf.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier